

CONGES PARENTAL

Instruction sous
NAUSICAA

Bénéficiaires

accordé de droit après la naissance de l'enfant après

- un congé de maternité
- un congé de paternité
- un congé d'adoption
- l'arrivée au foyer d'un enfant adopté ou confié en vue de son adoption et n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire

aucun
traitement

ouvert aux deux parents simultanément

peut débuter à tout moment au cours de la période ouvrant droit (fin : c.f. « jour de fin du congé »)

Durée

Situation		Jour de fin du congé
naissance		3 ^{ème} anniversaire de l'enfant
adoption	enfant de moins de trois ans	3 ^{ème} anniversaire de l'arrivée de l'enfant au foyer
	enfant de plus de trois ans et âge de la fin de l'obligation scolaire non atteint	1 ^{er} anniversaire de l'arrivée de l'enfant au foyer

6 mois renouvelables
(la dernière période peut être inférieure à six mois)

demande/ renouvellement
au moins 2 mois avant le début du congé/
expiration de la période de 6 mois

Prolongation

nouvelle naissance ou adoption durant la période de
congé parental
3 ans au plus

supérieur hiérarchique direct
(modalités de départ et de retour)
entretien au plus tard un mois avant
le départ



1 an si adoption d'un enfant de plus de trois ans et âge de la fin de l'obligation scolaire non atteint

avancement d'échelon : 50 % après la première année

Fin anticipée

- motif grave
- nouvelle naissance (pour bénéficier d'un congé de maternité ou paternité)

demande auprès des RH
2 mois avant la fin de la période en cours



pas de nouvelle période de congé parental pour un même enfant si reprise d'activité

retrait de l'enfant adopté
fin du congé parental

Réintégration

réintégré et réaffecté dans son ancien emploi



dans l'emploi le plus proche du dernier lieu de travail dans le cas où l'ancien emploi ne peut être proposé

responsable RH
entretien 6 mois au moins avant la réintégration

détachement
réintégration sur cet
emploi

supérieur hiérarchique direct
(modalités de retour)
entretien au plus tard 15 jours après le retour